

tri



réduction

compostage

Je réduis



je trie



valorisation

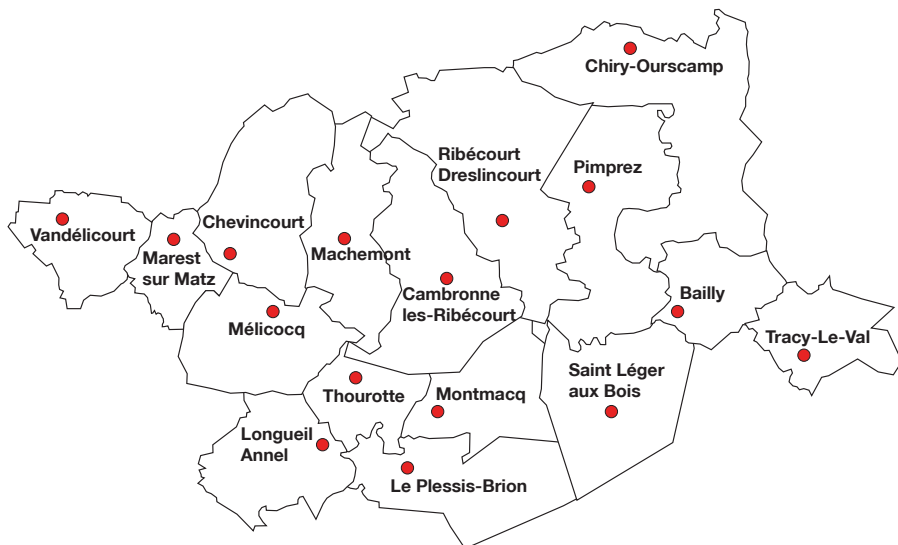
recyclage



réemploi

Les Deux Vallées : la vallée de l'Oise et la vallée du Matz

La CC2V est composée de 16 communes :



Le service de prévention et de gestion des déchets ménagers de la CC2V propose :

- un accès à deux déchetteries,
- une collecte en porte à porte des emballages et papiers, du verre, des végétaux et des ordures ménagères résiduelles,
- une collecte des encombrants sur rendez-vous,
- un accompagnement technique sur le tri et la réduction des déchets,
- des interventions en milieu scolaires,
- des animations et des ateliers « *réduction des déchets* »,
- des opérations de ventes à prix réduits de dispositifs visant à réduire les déchets (composteurs...).

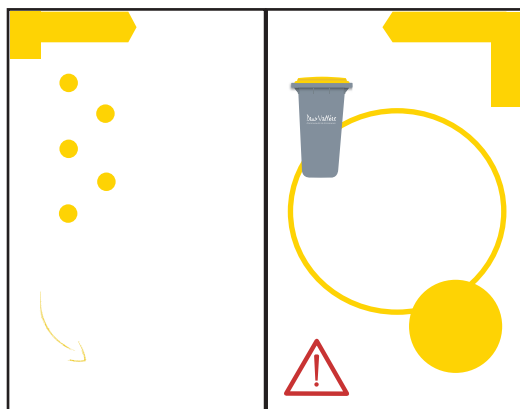
Pourquoi ce guide ?

- Vous proposer des astuces afin de réduire vos déchets,
- Vous aider à mieux trier,
- Vous informer des bonnes pratiques de gestion des déchets,
- Et vous informer sur les consignes d'utilisation du service de prévention et de gestion des déchets ménagers de la CC2V.

Comment lire ce guide ?

Page de gauche : des astuces pour réduire sa production de déchets

Page de droite : des conseils pour mieux trier ses déchets restants



Erreurs de tri
les plus fréquentes

Consignes

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Acheter en vrac, éviter l'achat de produits suremballés

Utiliser des sacs en tissu, contenants en verre et cabas

Faire ses propres produits ménagers et cosmétiques

Favoriser les emballages recyclés et les formats familiaux

Privilégier l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes

Réduire les publicités et les journaux d'annonces grâce au **STOP PUB !**

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

OUI à l'info des collectivités

Merci

Deux Vallées
Communauté de Communes

JE TRIE, quelles consignes ?



BAC JAUNE :
tous les emballages vides
et les papiers (même sales)



CONSIGNES

- vider les emballages sans les laver
- ne pas les emboîter les uns dans les autres
- laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques

En partenariat avec : 
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

LES EMBALLAGES UNIQUEMENT



Ce n'est pas parce que l'objet est en plastique, carton ou ferraille (matière recyclable) qu'il va dans ce bac.

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Réutiliser les contenants en verre pour vos achats en vrac, la congélation et la conservation de produits

Détourner (upcycling) les contenants en décoration

Acheter des produits consignés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Jusqu'aux années 60, la consigne (somme d'argent supplémentaire payée à l'achat d'un produit et restituée à l'acheteur lorsqu'il rapporte l'emballage vide) était appliquée en France sur les bouteilles et emballages en verre pour permettre leur réutilisation (récupération, lavage et re-remplissage du récipient). Cette pratique a progressivement disparu au profit des emballages jetables, notamment en plastique.

La consigne du verre : bénéfique pour l'environnement

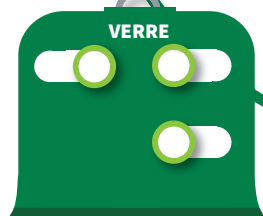
La consigne du verre permet de consommer 75% d'énergies en moins par rapport au recyclage, mais aussi de faire des économies.

Le Réseau consigne se mobilise pour développer la consigne partout en France.

JE TRIE, quelles consignes ?



BAC VERT :
contenants en
verre vides



CONSIGNES

- vider le contenant
- ne pas nettoyer le contenant
- jeter les couvercles dans le bac jaune

40 bornes à verre sont disponibles
sur le territoire : www.cc2v.fr

En partenariat avec :



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



NE PAS JETER DANS CE BAC

- Vaisselle cassée (bac gris)
- Ampoules (déchetterie ou point de collecte)
- Vitres (déchetterie)

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Privilégier le paillage et le broyage

Construire des abris pour la faune à l'aide de tiges de branches et de feuilles

Favoriser les plantations à pousse lente : charmilles, aubépines, érables, fruitiers...

Composter les végétaux et les feuilles qui pourront servir d'engrais

LE SAVIEZ-VOUS ?

« *Le compostage partagé* »

Le service environnement de la CC2V peut vous aider pour tous projets de compostage de quartier ou en pied d'immeuble.

Des **guides composteurs bénévoles** formés par la CC2V peuvent vous accompagner dans la mise en place d'un composteur et vous renseigner en cas de problèmes spécifiques liés au compostage.

Renseignements : 03 44 96 31 00 ou à
prevention@cc2v.fr

JE TRIE, quelles consignes ?



BAC MARRON : déchets végétaux



CONSIGNES

- ne pas tasser
- limiter à 1m³ de dépôt
- déposer des fagots d'une longueur inférieure à un mètre

- En plus du bac marron, vous avez la possibilité de présenter des bacs roulants personnels avec prise frontale, ainsi que des fagots ficelés.
- Jusqu'à sa fin de vie, l'ancien conteneur à papier (cuve grise à couvercle bleu) peut uniquement être utilisé pour le stockage de déchets végétaux.

NE PAS JETER DANS CE BAC



- | | | | |
|----------|-----------|----------------------|---------------|
| • Tronc | • Terre | • Branches | } déchetterie |
| • Souche | • Gravats | (plus de 1m de long) | |

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Composter les déchets alimentaires : restes de repas, épluchures, marc de café...

Utiliser des couches, des protections périodiques et des cotons lavables

Privilégier des achats responsables : produits concentrés rechargeables et réutilisables

Éviter le gaspillage alimentaire : cuisiner les restes, faire des listes de courses...

LE SAVIEZ-VOUS ?

La différence entre les DLC et les DDM

- Un produit frais devient impropre à la consommation une fois la **DLC** (Date Limite de Consommation) dépassée.
- La **DDM** (Date de Durabilité Minimale) est une date indicative.
- Après cette date, tout produit sec, stérilisé ou déshydraté (café, lait, jus de fruits, gâteaux secs, boîtes de conserve...) perd des qualités gustatives ou nutritives. Cependant, il reste consommable.

JE TRIÈ, quelles consignes ?



BAC GRIS : déchets résiduels



CONSIGNES

- les ampoules à filament vont dans le bac gris
- les autres ampoules vont en déchetterie ou en point de collecte

NE PAS JETER DANS CE BAC

- Piles et appareils électriques (déchetterie)
- Déchets dangereux (déchetterie ou filière spécifique)
- Vêtements, linges et chaussures (bornes TLC)
- Médicaments et seringues (pharmacie)
- Déchets incandescents



Règles d'usage*

Toute demande d'attribution, de remplacement ou de maintenance des bacs est à formuler auprès du service Environnement de la CC2V

La poignée du bac doit être orientée côté route

Il est formellement interdit d'utiliser les conteneurs à d'autres fins que la collecte des déchets correspondants

Ne pas garer les voitures en face à face dans des rues étroites ou impasses

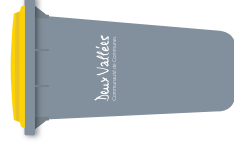
Ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive. Le couvercle doit obligatoirement être fermé

Les bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer le jour même une fois vidés

Les bacs mis à votre disposition sont à maintenir dans un état de propreté satisfaisant

* règles issues du règlement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés. À disposition sur : www.cc2v.fr.

Calendrier de collecte



**BAILLY
LONGUEIL-ANNEL
THOUROTTE**

MARDI

MARDI

**PREMIER MERCREDI
DU MOIS**

LUNDI*

**CHEVINCOURT / LE PLESSIS-BRION
MACHEMONT / MAREST-SUR-MATZ
MÉLICOQ / MONTMACQ
SAINT-LÉGER-AUX-BOIS / TRACY-LE-VAL
VANDÉLICOURT**

JEUDI

JEUDI

**DEUXIÈME MERCREDI
DU MOIS**

LUNDI*

**CAMBRONNE-LÈS-RIBÉCOURT
CHIRY-OURS CAMP
PIMPREZ
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT**

VENDREDI

VENDREDI

**TROISIÈME MERCREDI
DU MOIS**

MERCREDI*

*Toutes les semaines de la
mi-mars à la fin novembre
(plus un passage en janvier)

Les collectes sont maintenues les jours fériés

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

**Favoriser le don (associations, recycleries, ressourceries...)
et la vente (brocante, sites Internet...)**

**Opter pour la location, la réparation et
le réemploi**

**Customiser vos meubles, détourner vos objets (surcyclage/
upcycling)**

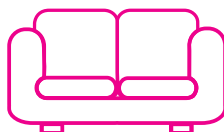
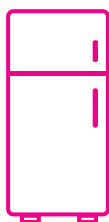
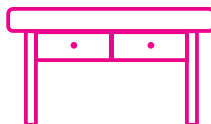
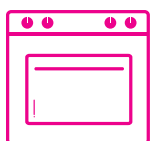
LE SAVIEZ-VOUS ?

« 1 pour 1 »

À l'achat ou à la livraison d'un électroménager neuf, gros ou petit, votre magasin a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

JE TRIE, quelles consignes ?

ENCOMBRANTS : objets non transportables dans une voiture



Collecte sur RDV uniquement :

06 03 17 02 38

CONSIGNES

- ne pas dépasser 100kg par objet
- ne pas excéder 2m³ par RDV
- vider le contenu
- déposer la veille au soir du RDV

En partenariat avec :

EcoLogic

écomobilier

NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Déchets de travaux
- Déchets dangereux
- Déchets végétaux

} déchetterie ou dans une
filiale adaptée

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Favoriser les piles rechargeables

**Opter pour la location, la réparation
et le réemploi**

**Acheter en reconditionné (appareils électroménager,
électroniques et électriques)**

**Favoriser les plantations à pousse lente :
charmilles, aubépines, érables, fruitiers...**

Privilégier le paillage et le broyage

**Composter les végétaux et les feuilles qui
pourront servir d'engrais**

Penser à la vente ou aux dons



JE TRIE, quelles consignes ?

Munissez-vous de votre carte d'accès en déchetterie

DÉCHETTERIE : déchets divers



Deux déchetteries :

THOUROTTE
Rue des amours
03 44 76 62 75

RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
ZAC de la Grérie
03 44 83 22 54

CONSIGNES

- trier les déchets en amont
- respecter les consignes de l'agent
- contacter la déchetterie en cas d'apport important

En partenariat avec :



NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Déchets amiantés
- Déchets explosifs
- Déchets infectieux

} consulter le règlement intérieur sur www.cc2v.fr

JE RÉDUIS, quelles solutions ?

Acheter de l'occasion

Laver le linge à basse température

Favoriser l'achat de textile de qualité : écolabellisé, recyclé et en matière naturelle (moins d'usure)

Penser au surcyclage (créer des chiffons et emballages cadeaux avec du tissu...)

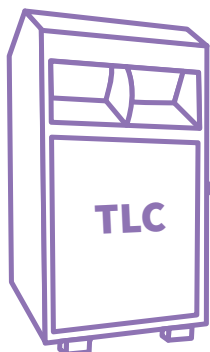
Fabriquer vos propres vêtements

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'industrie de la mode émet 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an. Son impact est plus important que celui du trafic aérien et maritime réunis.

La quantité d'eau utilisée pour la fabrication d'un t-shirt est équivalente à 70 douches, contre 285 pour un jean.

JE TRIE, quelles consignes ?



BORNES À TLC :
Textiles, Linge et Chaussures
même usés



CONSIGNES

- lier les chaussures par paire
- déposer les TLC propres et secs dans des sacs fermés

25 bornes à TLC sont disponibles
sur le territoire : refashion.fr/citoyen

En partenariat avec : **Re_fashion**



NE SONT PAS ACCEPTÉS

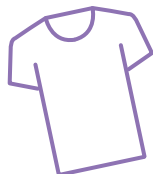
- TLC humides
- TLC souillés



tri



réduction



compostage



**Besoin de renseignements ?
Service Environnement CC2V :**

03 44 96 31 00



cc2v.fr



DeuxVallées



CC2V60



CC2V60



valorisation



recyclage

réemploi



Deux Vallées
Communauté de Communes

AXE 3

La CC2V, territoire
EQUILIBRÉ
& DURABLE

